

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conseil municipal du 28 mars 2024

SOMMAIRE

I-	PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023	3
II-	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
	2.1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	6
	2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	9
	2.3. L'autofinancement (ou épargne brute).....	11
III-	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	12
	3.1. Les recettes d'investissement	12
	3.2. Les dépenses d'investissement	13
IV-	LA VARIATION DE L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	14

I- PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5% en 2023 (soit +612 k€) principalement en raison de l'inflation (+3% pour les charges à caractère général) et des mesures de revalorisation salariale (+5% pour les dépenses de personnel).

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
011	Charges à caractère général	2 882 004 €	2 978 221 €	3%
012	Dépenses de personnel	8 459 479 €	8 911 156 €	5%
014	Atténuation de produits	398 721 €	408 429 €	2%
65	Autres charges de gestion courante	1 041 185 €	1 071 368 €	3%
<i>sous-total dépenses de gestion courante</i>		12 781 390 €	13 369 174 €	5%
66	Charges financières	125 345 €	149 297 €	19%
67	Charges exceptionnelles	5 067 €	4 942 €	-2%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		12 911 801 €	13 523 413 €	5%

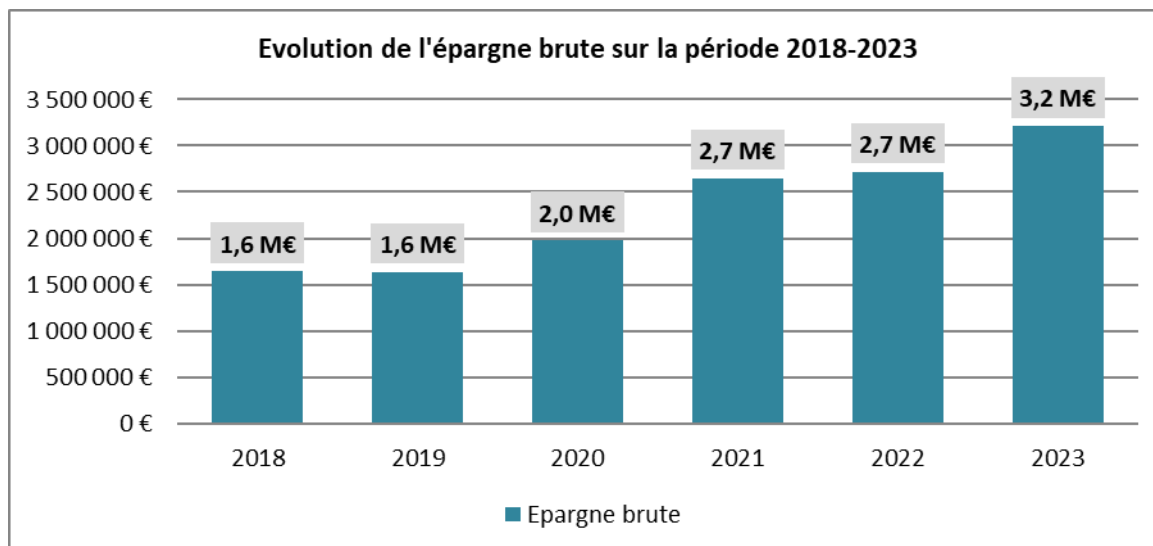
Les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) augmentent de 7% en 2023 (soit + 1,1 M€ par rapport à 2022¹), principalement en raison de la dynamique des recettes de fiscalité directe locale (+5% pour les impôts et taxes) ainsi que des dotations et subventions, notamment celles de la CAF (+16%).

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
013	Atténuation de charges	120 679 €	140 508 €	16%
70	Produits des services	1 243 377 €	1 432 393 €	15%
73	Impôts et taxes	12 494 344 €	13 091 347 €	5%
74	Dotations et participations	1 765 702 €	2 048 998 €	16%
75	Autres produits de gestion courante	5 741 €	24 750 €	331%
<i>sous-total recettes de gestion courante</i>		15 629 843 €	16 737 995 €	7%
77	Produits exceptionnels	74 542 €	60 848 €	-18%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		15 704 385 €	16 798 843 €	7%

Dans ces conditions, l'épargne brute² de la commune est en augmentation par rapport à 2022 et atteint 3,2 M€, un montant en adéquation avec l'ambition de financer 24 M€ d'investissement dans le mandat 2020-2026.

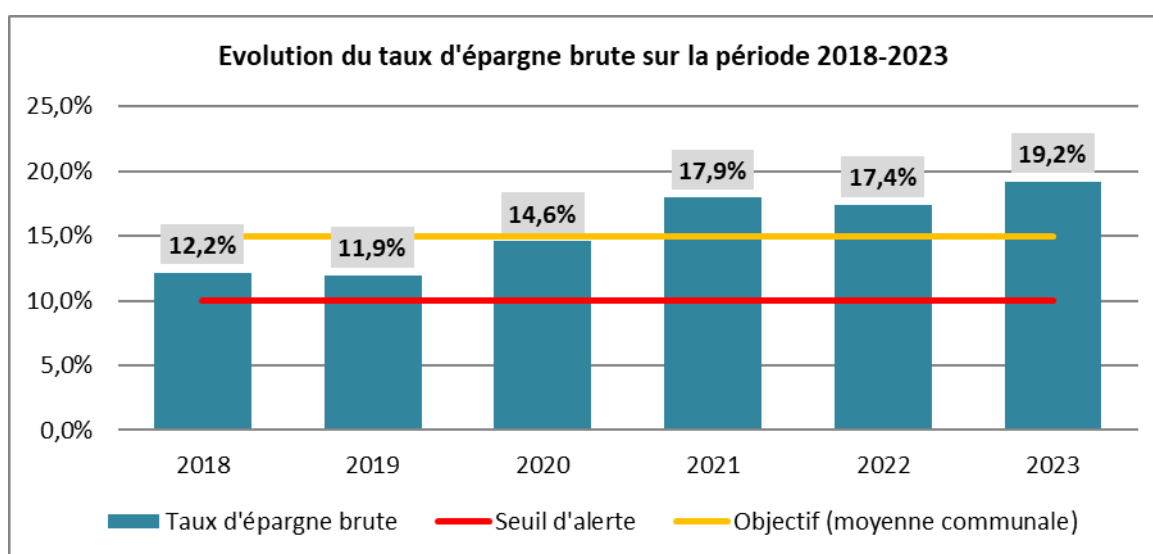
¹ Pour mémoire, le montant des recettes de fonctionnement de l'année 2022 fait l'objet d'un retraitement de -686 k€ suite au versement par l'Etat d'une compensation financière relative à l'exercice 2021.

² *Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement*
Il s'agit de la capacité de la commune à dégager de l'autofinancement pour financer ses investissements.



L'épargne brute de la commune atteint dont 3,2 M€ soit un niveau plus élevé que les années précédentes. Cette épargne est nécessaire pour rembourser les emprunts contractés dans le passé (pour 800 k€ par an environ), les emprunts à venir tout en permettant d'autofinancer les 2/3 des investissements prévus au mandat 2020-2026 (soit environ 16 M€ sur le mandat).

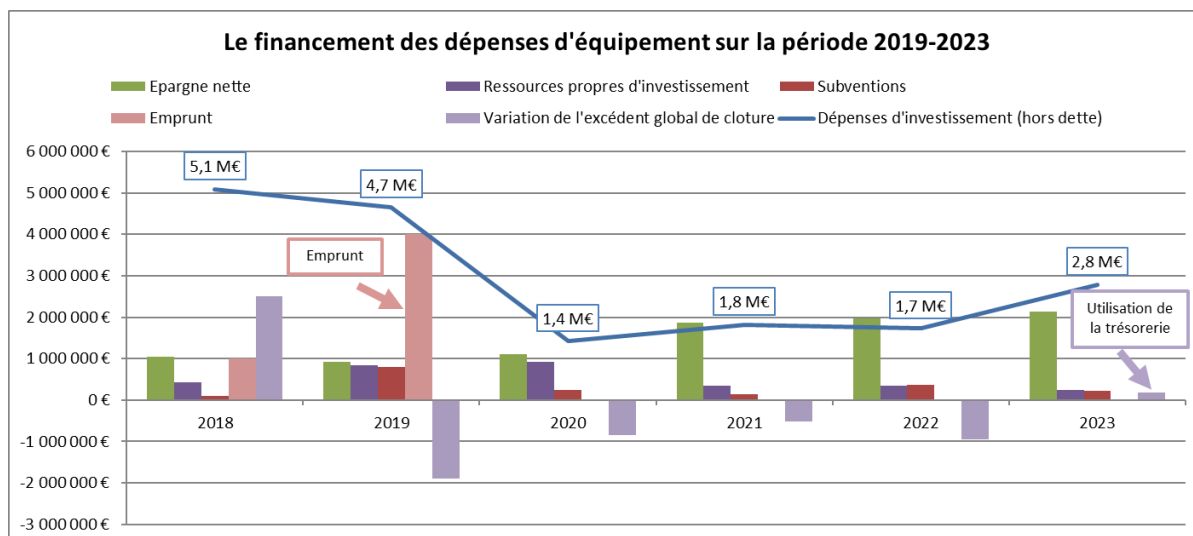
Le taux d'épargne brute³ atteint 19,2% en 2023, en augmentation par rapport à 2022, et à un niveau supérieur à la moyenne communale (15%).



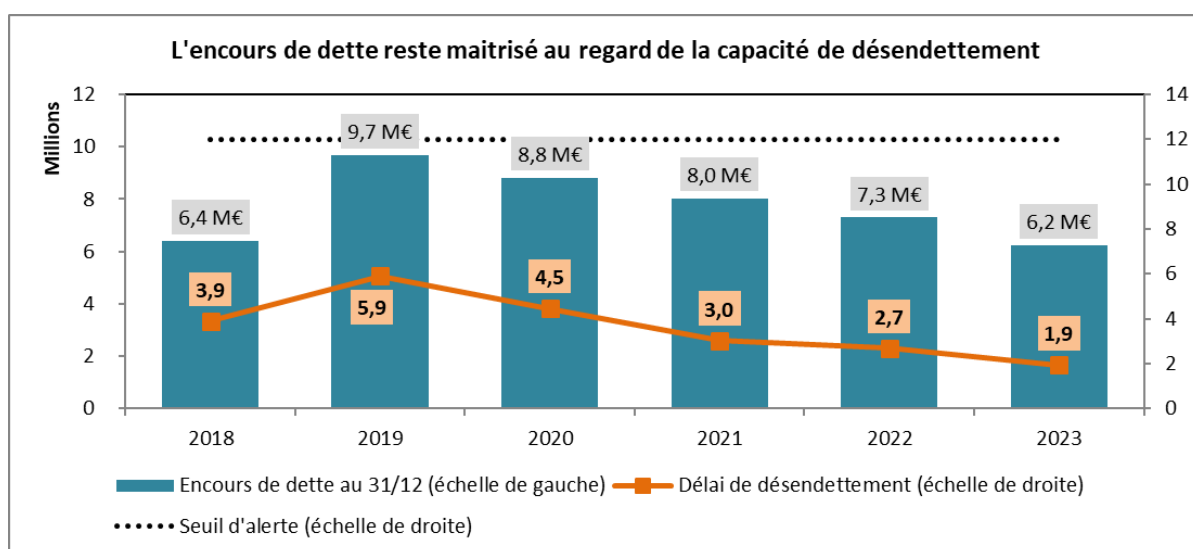
Il s'agit d'un indicateur de la **bonne santé financière de la commune** puisqu'il permet d'évaluer la capacité de la commune à épargner une partie de ses recettes de fonctionnement pour rembourser sa dette et financer les investissements du budget prévu.

³ *Taux d'épargne brute = Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement*
En 2023, sur 100 € de recettes, la commune a épargné 19,20 € au profit de ses investissements.

En 2023, les dépenses d'équipement atteignent **2,8 M€** en augmentation de 61% par rapport à l'exercice 2022 ce qui témoigne de la montée en charge des grands projets inscrits dans la PPI 2020-2026.



En 2023, comme depuis le début du mandat, le financement des dépenses d'équipement a été réalisé **sans recours à l'emprunt**, principalement grâce à l'épargne nette dégagée en section de fonctionnement (pour 2,1 M€). La commune a commencé à mobiliser sa trésorerie à hauteur de 200 k€ afin de financer ses investissements ce qui signifie qu'il y aura un besoin d'emprunt au cours des exercices 2024 et 2025.

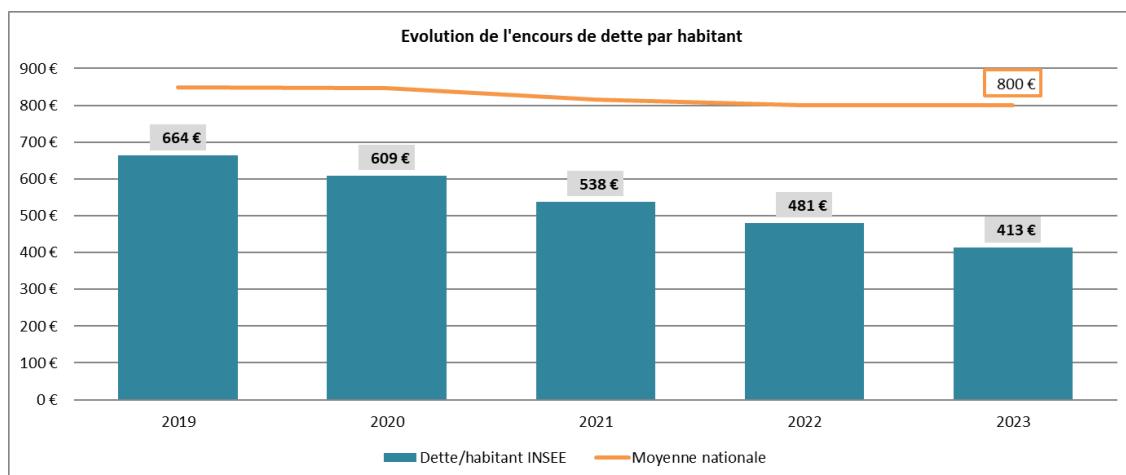


La commune n'ayant pas emprunté en 2023, elle s'est désendettée de **1,1 M€⁴**. L'encours de dette atteint, fin 2023, 6,2 M€ (en diminution pour la 4^e année consécutive). La capacité de désendettement

⁴ Ce montant est supérieur à celui des années précédentes (800 k€ environ) suite au remboursement anticipé d'un emprunt à taux variable effectué en 2023 ce qui a permis une économie de l'ordre de 20 k€ sur les frais financiers.

de la commune s'est également amélioré puisque le délai de désendettement⁵ est passé à moins de 2 ans contre 3 ans fin 2021. Cet indicateur démontre **la soutenabilité de la dette de Francheville**, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser sa dette dans les années à venir.

Francheville reste une commune peu endettée comparativement aux communes de la même strate démographique. Fin 2023, la dette par habitant atteint 413 € contre 800 € pour les communes de la comparables (donnée 2022).



II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
013	Atténuation de charges	120 679 €	140 508 €	16%
70	Produits des services	1 243 377 €	1 432 393 €	15%
73	Impôts et taxes	12 494 344 €	13 091 347 €	5%
74	Dotations et participations	1 765 702 €	2 048 998 €	16%
75	Autres produits de gestion courante	5 741 €	24 750 €	331%
sous-total recettes de gestion courante		15 629 843 €	16 737 995 €	7%
77	Produits exceptionnels	74 542 €	60 848 €	-18%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		15 704 385 €	16 798 843 €	7%

Les recettes réelles de fonctionnement continuent d'être dynamiques et augmentent de 7% (soit + 1,1 M€) entre 2022 et 2023.

⁵ Délai de désendettement = encours de dette / épargne brute

Il s'agit du nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
70	Produits des services	1 243 377 €	1 432 393 €	15%

Ainsi, **les produits des services publics locaux et autres refacturations enregistrent une hausse de 15% en un an**. Cette augmentation s'explique principalement pour 3 raisons :

- les recettes tarifaires sont en augmentation en raison de l'augmentation de la fréquentation des services à la population conjuguée à la politique de revalorisation tarifaire appliquée depuis 2020 (+107 k€ environ)

Service public	Recettes 2023	Evolution 2023/2022 en %	Evolution 2023/2022 en €
Périscolaire et extrascolaire	814 759 €	+12%	+86 312 €
Garde d'enfants (crèches)	277 196 €	+2%	+5 028 €
Services culturels	62 121 €	+9%	+5 061 €
Location de salles	50 193 €	+29%	+11 201 €
Concessions dans les cimetières	21 482 €	-6%	-1 373 €

- les recettes relatives aux redevances pour occupation du domaine public ont augmenté de 48 k€ en 2023 en raison notamment du nombre plus important de travaux en cours sur la commune.

- la convention de mutualisation conclue avec le CCAS permet une refacturation des services « support » de la commune pour un montant de 45 k€ environ.

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
73	Impôts et taxes	12 494 344 €	13 091 347 €	5%

Les recettes fiscales de la commune continuent d'être dynamiques puisqu'elles augmentent de 5% en 2023 (+597 k€) soit une augmentation comparable à celle de 2022.

L'augmentation des recettes fiscales de la commune n'est pas due à une hausse des taux de fiscalité locale (les taux de taxes foncières sont inchangés depuis 2014) mais à une revalorisation nationale des bases d'imposition⁶ et à la construction de nouveaux logements sur Francheville. Ces deux effets conjugués ont permis à la commune de percevoir un produit fiscal supplémentaire de 914 k€ par rapport à 2022.

Cette hausse a néanmoins été en partie absorbée par la diminution drastique des recettes relatives aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO)⁷ perçus par la commune. En effet, le ralentissement du marché immobilier, en lien avec le durcissement des conditions d'accès au crédit pour les particuliers, eu pour conséquence une baisse de 32% des recettes relatives au DMTO (821 k€ en 2023 contre 1,2 M€ en 2022), la commune retombant à son niveau le plus bas depuis 2017.

⁶ En 2023, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales votée en Loi de finances a été de 7,1% pour la taxe foncière (hors locaux professionnels qui font l'objet d'une revalorisation spécifique).

⁷ La commune perçoit une taxe de 1,20% sur le prix de chaque vente immobilière réalisée sur son territoire.

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
74	Dotations et participations	1 765 702 €	2 048 998 €	16%

Cette hausse est principalement due à l'augmentation des subventions versées par la CAF, et ce à titre exceptionnel en 2023. En effet, 2023 était une année de transition entre deux dispositifs financiers de la CAF, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ qui a pris fin en 2022 mais dont le versement était décalé d'un an) et la Convention Territoriale Globale (CTG dont le 1^{er} versement a eu lieu en 2023) : la commune a donc bénéficié de deux versements en 2023 : 261 k€ au titre du CEJ 2022 et 152 k€ au titre de la CTG 2023.

Il est également important de noter que la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) se poursuit en 2023 (-2% soit -11k€) et est passé sous le seuil symbolique des 500 k€.

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
75	Autres produits de gestion courante	5 741 €	24 750 €	331%

Ce chapitre enregistre principalement les recettes relatives à la gestion des biens immobiliers de la commune. Il est en augmentation en raison d'une part de l'enregistrement (à compter de septembre 2023) des recettes relatives à la location des salles municipales (auparavant enregistrées au chapitre 70) et d'autre part de la mise en location, à partir de décembre 2023, de trois logements municipaux conventionnés en logements sociaux.

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
013	Atténuation de charges	120 679 €	140 508 €	16%

Le produit relatif aux atténuations de charges augmente de 16% en 2023 (soit + 20k€). Pour mémoire, ce chapitre enregistre principalement les indemnités journalières perçues par la commune en cas de congés maladie des agents titulaires (pris en charge par l'assurance statutaire) et non titulaires (pris en charge par la Sécurité sociale). Les évolutions d'une année sur l'autre sont donc très volatiles et peu prévisibles.

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
77	Produits exceptionnels	74 542 €	60 848 €	-18%

Par définition, les produits exceptionnels sont très variables d'une année sur l'autre. Ils atteignent ainsi 61 k€ en 2023. Ces produits sont majoritairement des remboursements des assurances communales suite à des sinistres, des pénalités de retard infligés aux entreprises attributaires de marchés publics ainsi que des opérations comptables.

2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
011	Charges à caractère général	2 882 004 €	2 978 221 €	3%
012	Dépenses de personnel	8 459 479 €	8 911 156 €	5%
014	Atténuation de produits	398 721 €	408 429 €	2%
65	Autres charges de gestion courante	1 041 185 €	1 071 368 €	3%
<i>sous-total dépenses de gestion courante</i>		<i>12 781 390 €</i>	<i>13 369 174 €</i>	<i>5%</i>
66	Charges financières	125 345 €	149 297 €	19%
67	Charges exceptionnelles	5 067 €	4 942 €	-2%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		12 911 801 €	13 523 413 €	5%

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5% en 2023, dans un contexte national de retour de l'inflation (+4,9% en moyenne sur l'année), de revalorisation des rémunérations des agents publics et de remontée des taux d'intérêt.

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
011	Charges à caractère général	2 882 004 €	2 978 221 €	3%

Ainsi, le poste des charges à caractère général (fluides, fournitures, prestations de service...) augmente de 3% en un an (soit +96 k€), soit un niveau inférieur à l'inflation. Cela s'explique d'abord par la diminution des frais relatifs aux fluides (électricité, gaz et carburant) : la commune a continué de bénéficier de tarifs avantageux en 2023 et a enclenché une démarche de sobriété énergétique qui a permis de diminuer les consommations et donc de réaliser des économies substantielles (70 k€ environ).

Dépense	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022 en %	Evolution 2023/2022 en €
Electricité	241 777 €	201 908 €	-16%	-39 869 €
Gaz	174 403 €	145 534 €	-17%	-28 869 €
Carburant	26 318 €	25 182 €	-4%	-1 136 €
TOTAL	442 498 €	372 624 €	-16%	-69 874 €

Les principaux postes en augmentation entre 2022 et 2023 sont les suivants :

- Alimentation (+58 k€) : cette augmentation est la conséquence de l'inflation sur les produits alimentaires constatée depuis le printemps 2022 (+28,8% en 2 ans). La commune a négocié avec ses fournisseurs pour limiter cette hausse à +12,7% pour les repas scolaires et à +6,3% pour les repas servis dans les crèches ;
- Evènementiel (+49 k€) : la commune a organisé, au cours de l'année 2023, un nombre plus important d'événements à destination des habitants avec davantage de participants ce qui a nécessité une augmentation des moyens alloués ;
- Maintenance (+23 k€) en raison de la revalorisation des contrats de maintenant (entre +5% et +7% constaté en 2023) ;

- Augmentation des moyens alloués aux temps périscolaires et extrascolaires (+22 k€) : conformément à l'engagement pris lors du vote du BP 2023, les moyens alloués pour l'accueil des enfants sur les temps périscolaires (garderie du matin et du soir, pause méridienne et mercredi) et extrascolaires (vacances) ont été augmentés de plus de 40% permettant aux équipes municipales de proposer davantage d'activités, de sorties et d'animations.

- Activités culturelles (+16 k€) : des spectacles supplémentaires ont été proposés en 2023, d'une part dans le cadre d'un partenariat avec les établissements scolaires de la commune qui a permis d'accueillir 420 élèves à l'IRIS, et d'autre part dans le cadre du festival « 7 à l'ouest » subventionné par la Métropole de Lyon.

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
012	Dépenses de personnel	8 459 479 €	8 911 156 €	5%

Les dépenses de personnel augmentent de 5% en 2023 (soit +452 k€) soit une hausse comparable à celle de 2022. Cette augmentation était attendue en raison des mesures de revalorisation salariale instaurées en 2022 et 2023 :

- Augmentation du point d'indice pour tous les agents de 3,50% en juillet 2022 puis de 1,50% en juillet 2023 ainsi que diverses mesures catégorielles⁸ : +320 k€
- Le SMIC a été augmenté à 4 reprises entre mai 2022 et mai 2023 (+2,65% en mai 2022 / +2,03% en août 2022 / +1,81% en janvier 2023 / +2,19% en mai 2023 / soit une hausse totale de 9% sur la période considérée) : +100 k€
- Revalorisation du régime indemnitaire de la moitié des agents communaux à l'initiative de la commune : +20 k€
- La commune a également renforcé certains services au cours de l'année 2023 avec la création d'un un poste de soutien polyvalent (ATSEM, entretien et restauration) au service scolaire et le recrutement d'un technicien à la Direction des services techniques afin de mettre en œuvre le schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) de la commune (contrat de projet sur 3 ans).

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
65	Autres charges de gestion courante	1 041 185 €	1 071 368 €	3%
	<i>subventions aux associations</i>	343 930 €	370 226 €	8%
	<i>participation au CCAS</i>	455 550 €	455 550 €	0%
	<i>indemnités et formation des élus</i>	186 897 €	187 061 €	0%
	<i>autres</i>	54 808 €	58 531 €	7%

Les autres charges de gestion courante augmentent de 3% en 2023 (soit +30 k€). Cette augmentation repose principalement sur les subventions aux associations avec l'attribution, en 2023, de crédits libres aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de la commune pour un montant de 24 k€. La participation au CCAS est quant à elle restée stable conformément à l'engagement pris dans le cadre des orientations budgétaires.

⁸ A compter du 1^{er} juillet 2023, les agents appartenant aux catégories C1 et B1 ont obtenus jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
014	Atténuation de produits	398 721 €	408 429 €	2%

Les atténuations de produits sont en augmentation de 2% en 2022 (soit + 6k€). Ce chapitre recouvre 3 dépenses distinctes :

- L'attribution de compensation (AC) versée à la Métropole de Lyon pour financer les transferts de charge successifs (146 k€) : cette contribution est stable en 2023, la Métropole de Lyon ayant décidé de ne pas tenir compte du transfert de la compétence GEMAPI⁹ intervenue au 1^{er} janvier 2018 ;
- La contribution de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 174 k€ en augmentation par rapport à 2022 (+8 k€) ;
- Le prélèvement au titre de la loi SRU : pour l'année 2023, la pénalité due par la commune était de 97 k€ ramenée à 88 k€ suite à la prise en compte de 9 k€ de subventions éligibles aux dépenses déductibles. Cette pénalité est stable par rapport à 2022.

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
66	Charges financières	125 345 €	149 297 €	19%

Les frais financiers (intérêts de la dette) augmentent de 19% en 2023 (+24 k€). Cette augmentation ne s'explique pas par une augmentation de l'encours de dette mais par la remontée des taux d'intérêt en 2022 et 2023 qui renchérisse les emprunts à taux variables déjà conclus par la commune.

2.3. L'autofinancement (ou épargne brute)

Le solde des réalisations entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement est appelé **épargne brute**.

Cet agrégat est essentiel car il traduit les efforts de la collectivité effectués pour autofinancer ses dépenses d'investissement (équipement et remboursement du capital de la dette).

Les réalisations de l'exercice 2023 ont permis de dégager une épargne brute hors recettes exceptionnelles de 3 215 k€ (en augmentation de 18% par rapport au montant de 2022). Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement) s'élève à 19,2%, soit un niveau très satisfaisant qui traduit **la bonne santé financière de la commune**.

⁹ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

III- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'ajoutent à l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement ainsi qu'aux recettes exceptionnelles pour constituer **la capacité d'investissement** de la collectivité par des ressources propres (autrement dit sans recourir à l'emprunt).

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	267 293 €	181 335 €	-32%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 789 059 €	1 426 160 €	-20%
13	Subventions d'investissement	359 347 €	220 408 €	-39%
16	Emprunts	- €	- €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 415 698 €	1 827 903 €	-24%

Ces ressources d'investissement sont généralement de deux ordres :

- Les subventions d'investissement versées par les partenaires de la commune afin de financer des dépenses d'équipement. En 2023, la commune a encaissé 220 k€ de subventions d'investissement :

Projet	Financier	Montant encaissé en 2023
Travaux d'amélioration des groupes scolaires communaux	Etat (DETR)	72 733 €
Travaux de mise aux normes des bâtiments communaux	Etat (DETR)	45 941 €
Espace naturel sensible du vallon de l'Yzeron	Métropole de Lyon	58 638 €
Protections collectives	Etat (DSIL)	13 511 €
Travaux dans les gymnases du parc sportif	Etat (DETR)	11 864 €
Travaux de mise aux normes et sécurisation des bâtiments communaux	Etat (DSIL)	7 720 €
Sentiers nature	CEREMA	6 000 €
Aménagement d'un dispositif de recueil pour les titres sécurisés	Etat	4 000 €

- Le FCTVA pour un montant de 181 k€.

3.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 3,9 M€ en 2023, en augmentation de près de 60% par rapport à 2022. Il s'agit des dépenses d'équipement (travaux, mobiliers, véhicules, équipements informatiques...) mais aussi des dépenses relatives au remboursement du capital de la dette.

CHAPITRE		CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
20	Immobilisations incorporelles	78 109 €	76 020 €	-3%
204	Subventions d'équipement versées	167 619 €	312 719 €	87%
21	Immobilisations corporelles	1 260 435 €	1 177 534 €	-7%
	Opérations d'équipement	223 918 €	1 222 208 €	446%
sous-total Dépenses d'équipement		1 730 080 €	2 788 482 €	61%
10	Dotations, fonds divers et réserves		62 529 €	
16	Emprunts	737 685 €	1 071 217 €	45%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 467 765 €	3 922 228 €	59%

Les dépenses d'équipement atteignent 2,9 M€ en 2023, en augmentation de 61% par rapport à 2022, conformément à la montée en charge du plan pluriannuel d'investissement (PPI) fixé pour le mandat 2020-2026. Ces dépenses se répartissent entre investissements courants (gros entretien et renouvellement du patrimoine communal) pour un montant de 1,3 M€ et grands projets (nouveau parc sportif, acquisitions foncières...) pour un montant de 1,5 M€.

Programme pluriannuel d'investissement (en k€)		2023
Investissements courants	Rénovation thermique et performance énergétique des bâtiments	231
	Remplacement équipements, matériels et véhicules	216
	Renouvellement du parc informatique	218
	Accessibilité, sécurisation et mise aux normes du patrimoine	228
	Amélioration et gros entretien des bâtiments	315
	Logement social	55
	sous-total investissements courants	1 263
Grands projets	Rénovation des gymnases du parc sportif	550
	Participation Aquavert - nouveau centre aquatique	258
	sous-total Equipements Sportifs	808
	Création de classes au groupe scolaire du Bourg	224
	Travaux d'amélioration thermique du groupe scolaire du Bourg	71
	Transfert de la crèche du Bourg	3
	sous-total Equipements Familles	298
	Espaces publics, cadre de vie et cimetières	48
	Vidéo-protection et fibre	36
	Relocalisation des services techniques au Fort	51
	Acquisitions foncières (dont parc des Herminères)	68
	Espace naturel sensible du vallon de l'Yzeron	76
	Extension du nouveau cimetière	37
	Projets participatifs	104
	sous-total Cadre de vie et Environnement	419
	sous-total grands projets	1 525
TOTAL		2 788

Les dépenses relatives au remboursement du capital de la dette atteignent 1,1 M€ en 2023, contre 738 k€ en 2022 en raison du remboursement anticipé d'un emprunt à taux variable. Cette opération a permis une économie d'environ 20 000 € sur les frais financiers dus pour les années 2023 et 2024.

IV- LA VARIATION DE L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

en K€

	exercice	2023
recettes de gestion courantes	a	16 738
dépenses de gestion courantes	b	13 369
intérêts de la dette	c	149
dépenses exceptionnelles	d	5
épargne brute	e = a - (b+c+d)	3 215

La capacité de financement des investissements atteint 3 678 k€.

épargne brute	e	3 215
recettes exceptionnelles	f	61
recettes d'investissement	g	402
Capacité de financement de l'exercice	h = e + f + g	3 677

Les dépenses d'investissement ont été de 3 922 k€.

Remboursement du capital de la dette	k	1 071
Dépenses d'équipement	l	2 851
Dépenses d'investissement de l'exercice	m = k + l	3 922

La capacité de financement étant inférieure aux dépenses d'investissement, la commune a dégagé un besoin de financement de 244 k€ en 2023.

Besoin (-) ou excédent (+) de financement	n = h - m	-245
---	-----------	------

La commune a financé ce besoin de financement sans recours à l'emprunt, par reprise sur son fonds de roulement.

Besoin (-) ou excédent (+) de financement	n = h - m	-245
Emprunt	o	0
Fonds de roulement en début d'exercice	p	3 981
Fonds de roulement en fin d'exercice	q = p + n + o	3 736

L'encours de dette atteint donc 6 220 k€ au 31 décembre 2023.

Encours de dette au 31 décembre 2022		7 291
Remboursement du capital de la dette en 2023		1 071
Emprunts nouveaux en 2023		0
Encours de dette au 31 décembre 2023		6 220